

# RAPPORT D'ACTIVITES

*État récapitulatif 2022-2023 des activités  
du CODEV 100% citoyen de la CdA de La Rochelle*

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
PRÉAMBULE ET RAPPEL DE LA MISE EN PLACE DU CODEV.....	3
BILAN DES ACTIVITES DU CODEV EN 2022 ET 2023 .....	4
LES CHIFFRES CLEFS 2022 – 2023 .....	7
ZOOM SUR LE FONCTIONNEMENT DU CODEV : RÈGLES DE VIE ET CHARTE DE COOPÉRATION	8
ZOOM SUR LA CONTRIBUTION RELATIVE AU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) .....	8
QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2024.....	9
ANNEXES.....	10
ANNEXE 1 : CHARTE DE COOPERATION .....	10
ANNEXE 2 : REGLES DE VIE DU CODEV .....	10
ANNEXE 3 : CONTRIBUTION PCAET .....	10

## PRÉAMBULE ET RAPPEL DE LA MISE EN PLACE DU CODEV

Le 10 mars 2022, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a voté une délibération de renouvellement du Conseil de développement sous la forme d'une assemblée 100% citoyenne. S'investir dans la vie de son territoire et jouer un rôle dans l'élaboration des décisions qui concernent les habitants, voici les grandes missions de ses 82 membres qui le composent.

**31 mars – 15 juin : Un appel à volontaire est alors déployé sur le territoire entre le 31 mars et le 15 juin 2022 afin de recruter des candidats souhaitant devenir membres du Codev.** Plusieurs moyens sont mobilisés pour relayer l'information : actualités sur le site internet, réseaux sociaux et infolettre de l'Agglomération, campagne d'affichage sur abris bus et commerces de proximité, distribution de flyer, transmission courriel d'un kit de communication à des relais (communes, universités, comité de quartier...). 309 personnes candidatent à l'appel.

Afin de sélectionner les futurs membres du Codev en respectant les critères choisis par les élu.e.s, chacune des 309 candidatures a été rendue anonyme et **le tirage au sort** a été réalisé fin juin selon les critères choisis déterminés par les élus pour tendre vers une diversité (parité femme/homme ; répartition géographique ; classe d'âge) sous le contrôle d'un commissaire de justice (rapport disponible sur le site de l'agglomération).

*Résultat : 82 membres, dont 41 femmes et 41 hommes ; 36 du centre urbain et des communes de la première couronne et 46 de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> couronne ; 19 de 16 à 30 ans - 22 de 31 à 45 ans – 21 de 46 à 60 ans - 20 de + de 60 ans.*

En application de l'article L.5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales et de la charte de coopération entre la communauté d'Agglomération de La Rochelle et le Codev, ses membres établissent un rapport d'activité.

Le présent rapport d'activité couvre ainsi la période allant de septembre 2022 (date d'installation du Codev renouvelé) à fin 2023

## BILAN DES ACTIVITES DU CODEV EN 2022 ET 2023

### > Installation et structuration du Codev entre septembre 2022 et janvier 2023

Fin 2022, les premières réunions des membres du Codev ont lieu et visent à accompagner la préparation des membres du Codev à leur mandat et les aider à s'organiser.

#### Séance plénière du 24 septembre 2022

- Réunion d'installation – Rencontre avec le Président et la Vice-présidente en charge du Codev.
- Éclaircir le mandat et aborder le fonctionnement de l'agglomération.

#### Séance plénière du 19 novembre

- Découvrir et s'appropriier le territoire.
- Travail de rédaction des règles de vie du Codev.

#### Séance plénière du 10 décembre

- Présentation et appropriation du projet de territoire.
- Travail de rédaction d'une charte de coopération encadrant les relations entre le Codev et la Collectivité.

#### Séance plénière du 20 janvier 2023

- Débat, vote et adoption des règles de vie par les membres du Codev.
- Découverte et appropriation des Objectifs du Développement Durable (ODD).

### > Lancement de la saisine relative au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en 2023

#### Séance plénière du 4 mars

- Présentation de la saisine par le Vice-Président Gérard BLANCHARD et le service Transition Écologique et Résilience Énergétique (TERE), ainsi que la méthodologie de travail proposée par le service Participation et Accompagnement des Citoyens dans les Transitions (PACT).
- Compréhension des termes de la saisine et du contexte.
- Identification des premiers besoins des membres pour répondre à la saisine.

#### Visites d'Atlantech et présentations par l'association Atlantech les 11 et 13 avril

- Présentation générale sur les énergies renouvelables.
- Focus sur la présentation de l'énergie photovoltaïque, l'hydrogène et l'autoconsommation collective.

#### Présentation du guide paysager le 24 avril

- Présentation du guide paysager relatif à l'implantation d'éoliennes sur la CdA par le Vice-Président Gérard BLANCHARD et le service TERE.

#### Séance plénière du 13 mai

- Apports d'éléments de réponse aux besoins et questions émis lors de la séance du 4 mars.

- Échanges avec le service TERE.
- Intervention de Claire BORDENAVE, économiste et conseillère à la Fédération nationale mines et énergie de la Confédération Générale du Travail (CGT) et membre du Groupe CGT à la Commission Environnement du Conseil Économique, Sociale et Environnemental (CESE) en tant que corapporteuse de l'avis « *acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?* », publié en mars 2022 par le CESE.

#### Visites d'installations d'énergie renouvelable le 17 juin

- Visite de l'unité de méthanisation de Surgères, avec la présentation de Thierry BOURET, agriculteur à Saint-Pierre d'Amilly, à l'initiative du projet « Aunis Biogaz ».
- Visite d'un parc éolien en Aunis, avec la présentation de la société exploitante BayWa r.e. et la présence d'Anne-Sophie DESCAMPS, Conseillère Déléguée à la Transition Énergétique de la Communauté de Communes Aunis Sud et Cécile PHILIPPOT, directrice du service Environnement de la Communauté de Communes Aunis Sud.

#### Rencontre de l'association « A Nous l'Énergie! renouvelable et solidaire 17 » (ANE!rs17) le 20 juin

- Présentation des principes et fonctionnement des sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable.

#### Séance plénière du 1er juillet

- Intervention de Philippe HAMMAN, Professeur de sociologie, Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Faculté des Sciences sociales, Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et Université de Strasbourg sur le thème « *Transition, énergies renouvelables et participation citoyenne* ».
- Information sur la nouvelle loi relative à l'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023.
- Premiers éléments de formalisation écrits.

#### Séance plénière du 16 septembre

- Travaux sur les premiers projets de conditions composant la contribution.
- Début de la rédaction de la contribution.

#### Séance plénière du 21 octobre

- Poursuite des travaux sur les projets de conditions composant la contribution.
- Finalisation de la rédaction du contenu des conditions.

#### Séance plénière du 25 novembre

- Validation condition par condition, puis de l'ensemble de la contribution par les membres du Codev.
- Rédaction de l'introduction et de conclusion.
- Vote de l'ensemble de la contribution.

### > **Les missions du Collège et ses réunions mensuelles**

Lors de la création des règles de vie du CODEV, il a été décidé à une large majorité la mise en place d'un collège. Il est composé de membres du CODEV volontaires qui ont été tirés au sort en respectant des critères de parité de genre et de répartition géographique. Le nombre des membres du collège a évolué depuis sa mise en place, passant de 15 à 10 en fin d'année 2023.

Le collège est chargé de représenter le CODEV et de préparer, en concertation avec le service Participation et accompagnement des citoyens dans les transitions (PACT), les séances plénières.

Les membres du collège se réunissent entre chaque séance plénière pour travailler à l'amélioration du fonctionnement du CODEV et du collège. Ils préparent également les « mots du collège » qui sont présentés lors des séances plénières. Ce mot permet que l'ensemble des membres du CODEV soient au courant des travaux effectués et en cours. Le collège représente et présente les travaux du CODEV auprès des élus de l'agglomération notamment lors des instances délibératives.

Les membres du collège proposent également d'accompagner les nouveaux membres du CODEV dans leur mandat avec des ambassadeurs et ambassadrices.

En 2023, les membres du Collège se sont réunis 10 fois pour accompagner le CODEV et dynamiser ses travaux (27/02 – 23/03 – 20/04 – 22/05 – 19/06 – 10/07 – 29/08 – 26/09 – 06/11 – 06/12).

### > **Présentation de l'avis du PCAET**

- Présentation de la contribution relative au PCAET, par les membres du Collège aux élu.e.s des comités de pilotage « PCAET » et « Démocratie Participative » le 19 décembre

### > **Les coopérations territoriales assurées par les membres du Collège**

Les membres du collège siègent également dans diverses instances et réseaux (locaux ou nationaux) en tant que représentant du CODEV :

- Participation à l'Assemblée générale de la Coordination National des Conseils de Développement à Paris par Eva NEPAULT accompagné du coordinateur du Conseil de développement (CNCD) (22/06/2023)
- Participation d'Eva NEPAULT et Brigitte PORET aux rencontres nationales organisées par la CNCD (13 au 15/11/2023)
- Participation aux rencontres régionales organisées par la Coordination Régionale des Conseils de Développement (CRCD) par Christophe CUSSAT-BLANC et Sébastien FOURE (30/06/2023)
- Participation aux réunions du Groupe d'action local (GAL) (11/10/2023) avec Céline REINECKE et Marc THOMAS
- Échanges au niveau local avec d'autres conseils de développement (notamment Aunis), avec Michel BOUZON, Luc REBEYROL et Hélène PIGIONNIER (19/10/23)

## LES CHIFFRES CLEFS 2022 – 2023

<p><b>1 charte de coopération</b> CdA La Rochelle – Codev élaborée et adoptée</p>	<p><b>1 règle de vie</b> interne au Codev élaborée et adoptée par le Codev</p>
<p><b>10 séances plénières</b> du Codev</p>	<p><b>5 conférences/visites</b> organisées pour approfondir le sujet des énergies renouvelables</p>
<p><b>100 heures</b> de réunions, d’ateliers, de débats et de visites...</p>	
<p><b>1 contribution</b> rendue sur le <b>PCAET</b> :</p> <p>« Dans le cadre du PCAET, quelles sont, selon vous, les conditions nécessaires au territoire pour parvenir à développer les différentes formes d’énergies renouvelables permettant d’atteindre les objectifs énergétiques 2030 de la Communauté d’Agglomération de La Rochelle ? »</p>	
<p><b>1 présentation de la contribution</b> rendue sur le PCAET aux élu.e.s des comités de pilotage « PCAET » et « Démocratie Participative »</p>	
<p><b>10 réunions</b> du Collège</p>	

## ZOOM SUR LE FONCTIONNEMENT DU CODEV : RÈGLES DE VIE ET CHARTE DE COOPÉRATION

Après plusieurs mois de fonctionnement, plusieurs documents ont été formalisés afin de structurer le travail du Codev.

D'une part, le Codev a élaboré les « **règles de vie** » qui définissent son propre fonctionnement interne. Elles ont été validées en Assemblée plénière le 28 janvier 2023.

D'autres part, le Codev et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ont élaboré ensemble une « **charte de coopération** » qui encadre les engagements du Codev envers la CdA et de la CdA envers le Codev.

Elle a été validée par le Codev lors de l'Assemblée plénière du 13 mai 2023, puis par le Conseil communautaire lors de la séance du 19 octobre 2023.

Les documents sont disponibles en consultation sur le site de l'Agglomération, vous pouvez également les retrouver en annexe 1 et 2 du rapport d'activité.

## ZOOM SUR LA CONTRIBUTION RELATIVE AU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), les élus de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle ont souhaité saisir le Codev pour permettre aux citoyens de cette instance d'y contribuer de manière structurée et collective.

Il a ainsi été sollicité pour répondre à la question suivante :

*« Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), quelles sont, selon vous, les conditions nécessaires au territoire pour parvenir à développer les différentes formes d'énergies renouvelables permettant d'atteindre les objectifs énergétiques 2030 de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle ? ».*

De mars à novembre 2023, ses membres se sont penchés sur ce sujet et ont rédigé une contribution destinée à enrichir la version finale du Plan Climat de l'Agglomération rochelaise.

La contribution contient 10 conditions réparties en 3 thématiques, autour du financement, de la sensibilisation et du déploiement. Chaque condition est déclinée en une ou plusieurs préconisations tournées vers l'opérationnel.

Le document est consultable sur le site de l'Agglomération, vous pouvez également retrouver la contribution du Codev autour du PCAET en annexe 3.

## QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2024

Plusieurs perspectives se dessinent pour 2024 concernant les travaux du Codev :

> **Présentation de la saisine PCAET aux instances et suivi**

Après avoir validé leur contribution relative aux énergies renouvelables dans le cadre du PCAET, les membres du Codev auront à présenter leurs travaux aux membres du Bureau et du Conseil communautaire. En complément, d'autres temps de présentation pourront être imaginés.

Un suivi de la contribution et de ses résultats sera également à construire avec le service TERE.

> **Renouvellement partiel des membres**

Les instances citoyennes vivent au rythme de leurs participants, de leurs disponibilités et investissement. Après un an de fonctionnement et quelques départs, le Codev et les élu.e.s ont décidé de lancer un nouvel appel à volontaire permettant d'assurer la diversité énoncée et renouveler partiellement l'assemblée citoyenne. Il se déroulera à partir du 8 janvier jusqu'au 11 février 2024. Une vingtaine de places sont disponibles pour de nouveaux membres.

Un tirage au sort anonyme, sur la base des critères initiaux, permettra d'intégrer ces nouveaux membres. Ces derniers rejoindront le Codev en mars 2024, jusqu'à la fin du premier mandat des membres (septembre 2025), avec la possibilité de renouveler leur mandat pour 3 ans.

> **Auto-saisine**

Après avoir défini une méthode d'auto-saisine durant l'année 2023, les membres du Codev ont exprimé le fait de pouvoir lancer collectivement une auto-saisine sur un sujet qui sera validé par l'assemblée plénière.

Différents sujets seront proposés à l'assemblée plénière. Un vote permettra de sélectionner un sujet. Une fois le sujet arrêté, l'équipe d'animation du Codev accompagnera les membres dans leur travail.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : CHARTE DE COOPERATION

Le document est disponible sur la page du Codev sur le site de l'Agglomération de La Rochelle.  
Lien vers le document : [Codev - Document de la Charte de Coopération](#)

### ANNEXE 2 : REGLES DE VIE DU CODEV

Le document est disponible sur la page du Codev sur le site de l'Agglomération de La Rochelle.  
Lien vers le document : [Codev - Document des Règles de vie](#)

### ANNEXE 3 : Contribution PCAET

Le document est disponible sur la page du Codev sur le site de l'Agglomération de La Rochelle.  
Lien vers le document : [Codev - Document Contribution PCAET](#)